

INSCRIPTION Saison 2023/2024 - CATEGORIES U15 / U16 (Garçons nés en 2009/2008)

ENTRAÎNEMENTS : LE MERCREDI DE 18H00 A 19H30 (stade Suzanne Lenglen) ET LE VENDREDI DE 17H30 à 19H30 (stade Suzanne Lenglen)

<u>Information importante</u> : La reprise des entraînements se fera à partir du : mercredi 6 septembre 2023

Cher(s) parent(s),

Les inscriptions sont ouvertes à partir du vendredi 9 juin 2023.

Nous vous invitons à remettre en main propre votre dossier complet dûment rempli et signé dans nos bureaux situés au stade Émile Anthoine 9 rue Jean Rey 75015 Paris (au fond à droite du terrain de football).

Aucune demande d'inscription par mail ou voie postale ne pourra être validée ou prise en charge : le club ne prendra en considération que les dossiers déposés en mains propres dans nos locaux.

Date de clôture des inscriptions : lundi 3 juillet 2023 à 19 heures

Vous recevrez un mail confirmant l'inscription définitive de votre enfant dès la validation de sa licence.

Horaires de permanence pour les dépôts des dossiers d'inscription :

Lundi: 13 heures 30 à 19 heures 30

Mardi: 13 heures 30 à 19 heures 30

Mardi: 13 heures 30 à 19 heures 30

Samedi: 13 heures 30 à 19 heures

Dimanche: 13 heures 30 à 18 heures

Jeudi: 13 heures 30 à 19 heures 30

Montant de la cotisation annuelle : 392€ couvrant uniquement l'adhésion au club, la licence de football, les entrainements et les frais de nettoyage des tenues.

Les matchs de compétitions sont un bonus non compris, votre enfant pourra être convoqué selon le choix de son coach, son niveau et la difficulté de chaque match.

Pour garantir une bonne compréhension, veuillez écrire en lettres majuscules et lisiblement

, ,	PRENOM :	
	VILLE :	
		travail:
Tel Père : portable :	domicile :	travail:

Je soussigné(e), Mr ou Mme, responsable légal de l'enfant, souhaite l'inscrire au club Entente Sportive Petits Anges Paris (ESPA), pour la saison 2023-2024.
IDENTITE DE L'ENFANT : NOM :
Seuls les parents demeurent responsables de l'accompagnement de leur enfant à l'entraînement et de leur départ du stade à l'issue de l'entrainement.
Le Club n'est responsable que pendant les heures d'entrainements et de compétitions et uniquement sur le terrain de football et dans les vestiaires et en aucun cas sur le trajet à destination du stade et dans l'enceinte et aux abords du stade.
Je soussigné (e) reconnais avoir pris connaissance du règlement, des statuts du club, des chartes des joueurs/joueuses et des parents et m'engage à les respecter strictement.
Toute violation ou non-respect de l'esprit de ces chartes, des dispositions et instructions du Club pourra faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller d'un simple avertissement, d'une suspension provisoire, ou bien jusqu'à l'exclusion définitive de l'adhérent.
L'ESPA décline toute responsabilité en cas de regroupement ou altercation sous quelque forme que ce soit dont l'ESPA n'est ni à l'origine ni l'administrateur. Toute violation de cette règle entrainera l'exclusion de l'auteur du regroupement ou de l'altercation et de ses participants sans aucun remboursement de la cotisation ou de la licence.
Je m'engage à consulter régulièrement le site internet du club www.espa-paris.fr pour prendre connaissance du déroulement de la saison sportive 2023-2024 (programmes, organisation des entraînements et matchs, autres évènements internes au club) et les informations fournies sur les réseaux sociaux du club, par mail ou sur WhatsApp.
Aucune annulation ou remboursement total ou partiel ne pourra être effectué au-delà du 30/09/2023 pour quelque cause ou motif que ce soit.
Toute annulation avant le 30/09/2023 dûment justifiée donnera lieu au remboursement de la cotisation, déduction faite des frais d'inscription et de licence, pour un montant de 100€, à titre global et forfaitaire.
Toute inscription est ferme et définitive et correspond à une adhésion annuelle forfaitaire et globale à l'association ESPA et à son programme.
Toute absence ou suspension des entrainements et/ou des matchs ne pourra donner lieu à des dédommagements ou remboursements au prorata temporis.
DATE SIGNATURE
Autorisation de publication d'image individuelle et collective
Je soussigné(e) autorise / n'autorise pas (rayez la mention inutile) la publication sans limitation de durée de l'image de mon enfant désigné ci-dessus par l'association Entente Sportive Petits Anges Paris dans le respect des conditions suivantes : - L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
 L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : site internet et les divers réseaux sociaux de l'association (Facebook, Instagram, Whatsapp, etc.). L'ESPA ne pourra être responsable en cas de piratage ou de détournement d'images à l'insu du club.
FAIT A, LE SIGNATURE



INSCRIPTION Saison 2023/2024 - CATEGORIES U15 / U16 (Garçons nés en 2009/2008)

ENTRAÎNEMENTS : LE MERCREDI DE 18H00 A 19H30 (stade Suzanne Lenglen) ET LE VENDREDI DE 17H30 à 19H30 (stade Suzanne Lenglen)

<u>Information importante</u> : La reprise des entraînements se fera à partir du mercredi 6 septembre 2023

Voici la liste des documents à nous fournir :

Nous attirons votre attention sur le fait que les certificats médicaux dits « classiques » sur papier libre du médecin ne sont pas valables et sont refusés par la F.F.F : il faut la signature et
□ La charte des parents datée et signée disponible sur le site du club
□ La charte des joueurs / joueuses datée et signée disponible sur le site du club
□ Si votre enfant est né à l'étranger, un extrait d'acte de naissance de l'enfant
□ Un justificatif de domicile des parents de l'enfant
□ Une copie de la pièce d'identité des parents de l'enfant
□ Une copie de la pièce d'identité de l'enfant
□ 1 photo d'identité récente (pas de photo en papier ou d'internet) avec au dos: NOM + PRENOM + ANNEE DE NAISSANCE de votre enfant.
□ La cotisation annuelle d'un montant de 392€ qui devra être réglée par chèque à l'ordre de l'ESPA (possibilité de régler en 4 chèques de 98€, qui seront encaissés en juillet, en septembre, en octobre, en novembre, en décembre ou en janvier selon votre choix)
□ La demande de licence de football Saison 2023 – 2024 disponible sur le site du club qui doit être correctement remplie. Elle doit impérativement être tamponnée et signée par votre médecin traitant si vous répondez oui à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé. Pour ce faire, il vous suffit de donner la demande de licence à votre médecin qui remplira l'encart certificat médical situé à droite.
☐ Le questionnaire de santé disponible sur le site du club
□ La fiche d'inscription remplie convenablement et lisiblement disponible sur le site du club

le cachet du médecin sur la demande de licence.